

# Panorama de l'emploi dans les métiers du sport et de l'animation



Edition 2023



RÉGION ACADÉMIQUE  
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



CARIFOREF  
Pays de la Loire



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE



RÉGION  
PAYS  
DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Méthodologie et définitions

Ce document vise à fournir un éclairage sur la **situation de l'emploi dans les domaines du sport et de l'animation**.

Face à la difficulté de pouvoir saisir l'intégralité du champ du sport et de l'animation d'un point de vue statistique, en raison de la forte composante associative de ce champ, le choix a été fait de se concentrer sur les trois principaux métiers décrit en page suivante.

Les données exploitées proviennent, selon l'indicateur analysé, de plusieurs sources différentes, et produites par l'Insee : le **recensement de la population**, et la 'base tous salariés' extraite des **déclarations sociales nominatives** (DSN). Le recensement permet de décrire l'ensemble de la population française quelle que soit la nature de son activité (en emploi ou sans emploi, salarié ou non salarié), tandis que la DSN intègre à la fois l'emploi public\* et l'emploi privé, et recouvre donc l'ensemble des salariés du secteur économique français.

En délimitant le périmètre aux trois professions et catégories socioprofessionnelles retenues, il est possible qu'une partie des emplois ou des postes échappent à cette étude en raison d'une déclaration de ces emplois ou postes sur une autre PCS non identifiée comme faisant partie du champ de l'étude, et de l'aspect déclaratif des sources de données utilisées.

Nous décrivons l'emploi dans ce document au travers de deux concepts clés : les **actifs en emploi** et les **postes de travail** existants en région.

Un **actif en emploi** est une personne déclarant être dans l'une des situations suivantes : soit exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel, soit aider une personne dans son travail (même sans rémunération), soit être apprenti ou stagiaire rémunéré ; soit être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; soit être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Dans les statistiques d'emploi et de salaire, un **poste de travail** (ou poste) correspond à la relation entre un salarié et un établissement pendant une période donnée. Ainsi, un salarié qui travaille dans deux établissements (à une date donnée ou sur une certaine période, par exemple une année) occupe deux postes. Inversement, plusieurs contrats de travail entre le salarié et le même établissement (à une date donnée ou successivement sur une certaine période) ne constituent qu'un seul poste.

Cette approche permet d'observer l'ensemble des emplois offerts en région et apporte une vision complémentaire à celle des actifs.

Le concept de poste principal permet de ne compter qu'un seul poste par salarié.

Le **poste principal** d'un salarié est le poste le plus rémunérateur. Le concept de poste « **annexe** » permet d'écartier de certaines statistiques les postes dont le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont faibles.

Dans le cas général, on considère qu'un poste est « **non annexe** », si la rémunération est supérieure à 3 smic mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5 sur une année. On considère alors qu'on est en présence d'un « vrai » emploi ou poste non annexe.

Le poste principal d'un pluriactif étant celui qui lui procure la plus forte rémunération, tous les autres postes sont dits **secondaires**.

# Méthodologie et définitions



## Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels

Ce métier comprend des salariés et des indépendants :

- qui assurent, hors des établissements scolaires, l'enseignement de disciplines sportives.
- dont la profession est de participer à des compétitions sportives.



## Directeurs de centres socioculturels et de loisirs

Les directeurs de centres socioculturels et de loisirs dirigent des entreprises ou des institutions chargées d'élaborer et de mettre en œuvre des projets d'animation.

Ils organisent des activités visant :

- soit à insérer socialement certaines catégories de population et à améliorer les relations sociales entre leurs membres,
- soit, plus généralement, à promouvoir la vie culturelle dans une collectivité.



## Animateurs socioculturels et de loisirs

Les animateurs socioculturels et de loisirs élaborent et mettent en œuvre des projets d'animation, souvent dans des accueils collectifs de mineurs. Ils organisent ou aident à organiser des activités visant :

- soit à insérer socialement certaines catégories de population et à améliorer les relations sociales entre leurs membres,
- soit, plus généralement, à promouvoir la vie culturelle dans une collectivité.

Source : INSEE, nomenclature PCS 2003

# Les actifs en région

On recense près de 17 000 actifs en région pour les trois métiers ciblés du sport et de l'animation. Il s'agit des personnes qui déclarent exercer un de ces trois métiers, en activité principale.

Bien que les personnes occupant ces métiers présentent des caractéristiques différentes, certaines les rapprochent. Ainsi, les métiers d'éducateur sportif et d'animateur sont plus souvent occupés par des jeunes (19 % de moins de 25 ans contre 9 % pour l'ensemble des actifs ligériens). Les métiers d'éducateur sportif et de directeur de centre socioculturel et de loisir sont occupés par des personnes détenant un niveau de diplôme supérieur\* à la moyenne régionale (39 %). Enfin, ces métiers sont très genrés.

Dans les métiers de la petite enfance, les professions sont réglementées par le code de la santé publique. L'ouverture d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) n'est autorisée que si certains professionnels qualifiés y travaillent. Plus particulièrement, les postes d'encadrement (directeurs.rices, responsables techniques...) sont accessibles par des diplômes à minima de niveau 6 (Bac + 3), en sciences humaines et sociales, droit, économie et gestion. Un DES JEPS, une licence ou un master et une expérience confirmée dans l'animation sociale permettent d'exercer des fonctions d'encadrement dans les centres sociaux.



**6 939 actifs**

Entre 2014 et 2019, le nombre d'actifs a progressé de +21 %.

Les actifs exerçant ces métiers sont très souvent des hommes et sont plus jeunes que la moyenne.

Près de la moitié de ces actifs détiennent un diplôme supérieur au baccalauréat, part en progression au cours de ces cinq dernières années (+ 8 points).



67%



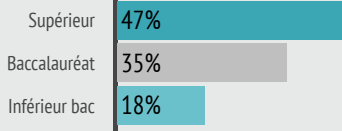
33%

moins de 25 ans

**19%**

50 ans et plus

**16%**



**319 actifs**

Entre 2014 et 2019, le nombre d'actifs a diminué de -11 %.

Compte tenu des faibles effectifs pour ce métier, l'analyse est à prendre avec précaution.



36%



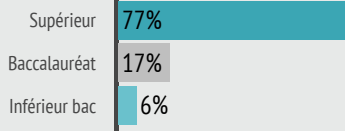
64%

moins de 25 ans

**7%**

50 ans et plus

**21%**



**9 721 actifs**

Entre 2014 et 2019, le nombre d'actifs a progressé de +13 %.

La part des femmes augmente ces cinq dernières années (+ 4 points). A contrario, la part des jeunes est en baisse (- 2 points). La part des diplômés du supérieur est plus modérée dans ces métiers, même si elle progresse de 2 points ces cinq dernières années.



24%



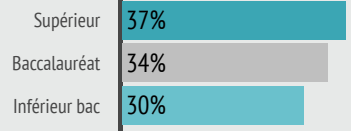
76%

moins de 25 ans

**19%**

50 ans et plus

**18%**



# Les actifs en région

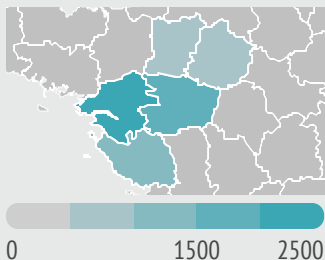
La présence sur les territoires de ces actifs en emploi est globalement en adéquation avec la répartition de la population ligérienne, principalement pour les moniteurs et éducateurs sportifs, et pour les animateurs.

On observe tout de même un certain effet d'attraction des zones métropolitaines (Nantes, Angers, Le Mans) ou de certaines agglomérations (Laval). Ce constat est plus marqué dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe.



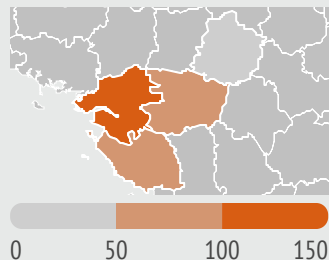
Six moniteurs ou éducateurs sportifs sur dix travaillent en Loire-Atlantique ou dans le Maine-et-Loire.

Plus souvent, ces actifs exercent leur métier dans les territoires métropolitains de la région, excepté en Vendée où la répartition est plus équilibrée entre les territoires infra-départementaux et où la zone littorale apparaît comme le territoire rassemblant le plus de moniteurs et éducateurs sportifs.



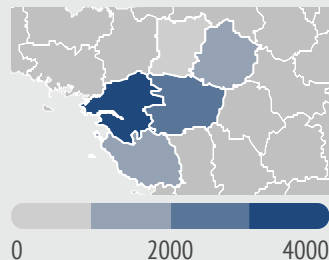
Plus de la moitié des directeurs de centres socioculturels et de loisirs travaillent dans un établissement situé en Loire-Atlantique, prioritairement dans la métropole nantaise, ou dans le nord du département. Si dans le Maine-et-Loire c'est dans le centre et au sud du département que travaillent ces actifs, en Vendée c'est dans le centre et au nord.

Compte tenu des faibles effectifs pour ce métier, l'analyse est à prendre avec précaution.



Près des deux tiers des animateurs travaillent en Loire-Atlantique ou dans le Maine-et-Loire.

La répartition infra-départementale des animateurs est proche de celle observée pour les moniteurs et les éducateurs sportifs. Une particularité concerne la Vendée où les animateurs travaillent en premier lieu dans des établissements situés dans le centre du département.



# Conditions de travail des moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels



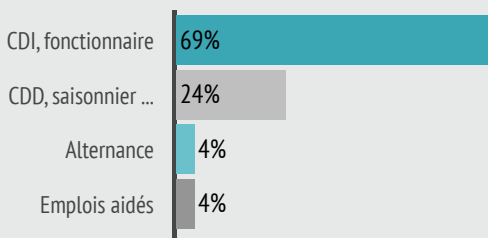
Les moniteurs et les éducateurs sportifs sont proportionnellement moins nombreux que l'ensemble des actifs salariés de la région à occuper un emploi en CDI (69% contre 84%) et à temps complet (70% contre 81%). Plus de la moitié d'entre eux travaillent dans un établissement dont l'activité principale concerne les activités sportives, récréatives et de loisirs.

## Une forte présence des indépendants

Pour les actifs salariés, 7 sur 10 sont en CDI ou titulaire de la fonction publique.

Une spécificité de ce métier, 1/4 des actifs sont non salariés et travaillent sous un statut d'indépendant (dont un tiers a plus de 50 ans). Cette part est en hausse ces cinq dernières années (20 % en 2014 vs 24 % en 2019).

Les salariés de moins de 25 ans occupent plus souvent un emploi en CDD que les autres (41 % vs 21 % des 25-49 ans et 14 % des plus de 50 ans). De plus, les salariés ne détenant aucun diplôme sont également plus souvent en CDD ou en emploi aidé (35 % vs 26 % pour ceux détenant au moins un diplôme de niveau CAP).



## 90 % des actifs dans cinq secteurs

Les secteurs employeurs	%
Activités sportives, récréatives et de loisirs	56%
Enseignement	19%
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	10%
Culture et production animale, chasse et services annexes	4%
Activités des organisations associatives	2%
Autres services	10%

Les Activités sportives, récréatives et de loisirs renvoient principalement vers les clubs de sports professionnels, semi-professionnels ou amateurs.

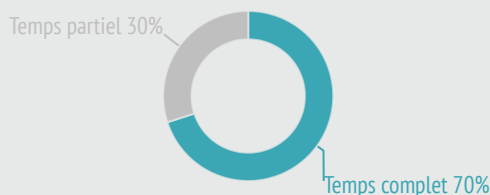
L'enseignement renvoie principalement à l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (hors pré-primaire et primaire, secondaire et supérieur). Cela correspond à la formation dans des activités sportives données à des groupes ou des individus par des camps ou des écoles.

La culture et la production animale correspond aux centres équestres.

## Une majorité de temps complet

La durée du temps de travail varie selon le type de contrat occupé.

Ainsi, si 7 éducateurs sportifs sur 10 sont à temps complet parmi ceux occupant leur emploi principal en CDI, ils sont 6 dans cette même situation lorsqu'ils occupent cet emploi en CDD.



# Conditions de travail des directeurs de centres socioculturels et de loisirs

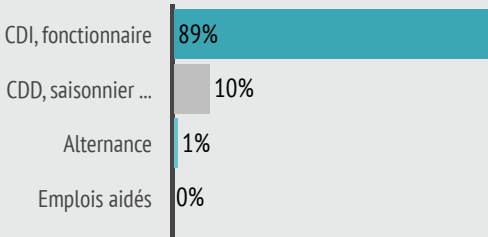


Pour les directeurs de centres socioculturels et de loisirs, les conditions d'emploi sont plus favorables que celles de l'ensemble des actifs salariés de la région. Ainsi, 89% occupent un emploi en CDI, contre 84% tous métiers confondus.

Quatre secteurs regroupent la majorité des actifs exerçant ce métier. Un quart des actifs salariés travaille dans une organisation de type associatif.

## Une majorité d'emploi durable

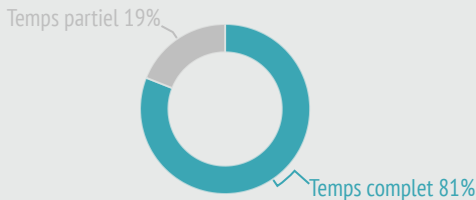
Pour les actifs en emploi, qui sont tous salariés, 9 sur 10 sont en CDI ou titulaire de la fonction publique. Cette part est stable au cours des cinq dernières années.



## 80 % des actifs dans quatre secteurs

Les secteurs employeurs	%
Activités des organisations associatives	25%
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	21%
Activités sportives, récréatives et de loisirs	17%
Action sociale sans hébergement	14%
Autres secteurs	22%

## Une majorité de temps complet



Pour les directeurs de centres socioculturels et de loisirs, là aussi la durée du temps de travail varie selon le type de contrat occupé.

Ainsi, si 8 sur 10 d'entre eux sont à temps complet parmi ceux occupant leur emploi principal en CDI, ils ne sont plus que 7 dans cette même situation lorsqu'ils occupent cet emploi en CDD.

# Conditions de travail des animateurs socioculturels et de loisirs



Les animateurs sont proportionnellement moins nombreux que l'ensemble des actifs salariés de la région à occuper un emploi en CDI (67% contre 84%). En termes de temps de travail, l'écart est de plus de 30 points entre ces actifs salariés et l'ensemble des ligériens, puisque moins de la moitié occupe un emploi à temps complet, contre huit sur dix pour l'ensemble des métiers.

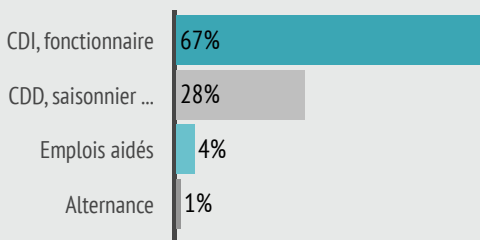
Enfin, plus d'un animateur sur trois exerce son métier dans un établissement relevant d'une administration publique.

## Une part d'emploi durable en hausse, mais qui reste en deçà de la moyenne

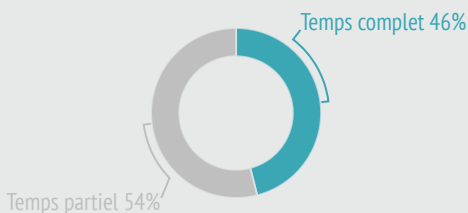
Pour les actifs en emploi, tous salariés, près de 7 sur 10 sont en CDI ou titulaire de la fonction publique.

Cette part est légèrement en hausse ces cinq dernières années (65 % en 2014 vs 67 % en 2019).

Les salariés de moins de 25 ans occupent bien plus souvent un emploi en CDD que les autres (55 % vs 26 % des 25-49 ans et 16 % des plus de 50 ans). Par ailleurs, les salariés ne détenant aucun diplôme sont également plus souvent en CDD ou en emploi aidé (43 % vs 31 % pour ceux détenant au moins un diplôme de niveau CAP).



## Moins d'un salarié sur deux à temps complet



## Une plus grande dispersion sectorielle

Les secteurs employeurs	%
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	36%
Action sociale sans hébergement	14%
Activités des organisations associatives	13%
Hébergement médico-social et social	8%
Enseignement	8%
Activités sportives, récréatives et de loisirs	5%
Activités créatives, artistiques et de spectacle	2%
Hébergement	2%
Activités pour la santé humaine	1%
Restauration	1%

La durée du temps de travail varie très notablement selon le type de contrat occupé.

Ainsi, si plus d'un animateur sur deux est à temps complet parmi ceux occupant leur emploi principal en CDI, seul un sur quatre est dans cette même situation lorsqu'il occupe cet emploi en CDD.



# Les postes en région

On dénombre plus de 35 000 postes occupés situés en Pays de la Loire, pour les trois métiers ciblés du sport et de l'animation. L'analyse des types de contrat sous l'angle des postes offre une lecture complémentaire des conditions de travail à l'analyse des actifs en emploi qui précède. Ainsi, il apparaît une structuration de l'emploi très différente de la moyenne régionale avec une forte part de postes dits « annexes », notamment parmi les postes de moniteurs et d'éducateurs sportifs et parmi les postes d'animateurs (42% et 58%, contre 28% pour l'ensemble des professions de la région). S'ajoute à cela une forte présence de postes à temps partiel (19% en moyenne dans la région contre 47% des postes de moniteurs et d'éducateurs sportifs et 38% des postes d'animateurs).



## 11 352 postes

Pour l'ensemble des postes d'éducateur sportif dans la région, tandis que la part des CDI et la part du travail saisonnier progressent (respectivement + 2 points et + 6 points entre 2017 et 2019), celle des CDD baisse (- 5 points).



## 828 postes

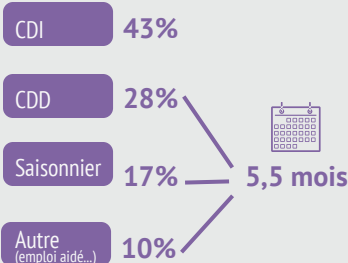
Entre 2017 et 2019, la part des postes de directeur de centres socioculturels et de loisirs occupés en CDD et celle des autres types de contrat reculent au bénéfice de la part des postes en CDI et de celle des postes saisonniers (respectivement - 14 points, - 8 points, + 11 points et + 10 points).



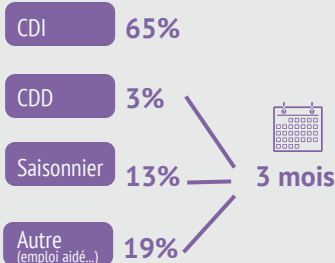
## 23 604 postes

Parmi tous les postes d'animateur occupés, la part de ceux en CDD ou en CDI recule (- 11 points et - 5 points), tandis que la part de ceux occupés par un autre type de contrat ou en saisonnier progresse (+ 9 points et + 5 points). C'est parmi les postes d'animateur que la durée moyenne des CDD est la plus courte, soit 2,7 mois.

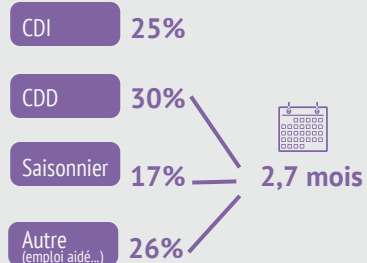
Répartition des postes par type de contrat et durée moyenne des contrats temporaires



Répartition des postes par type de contrat et durée moyenne des contrats temporaires



Répartition des postes par type de contrat et durée moyenne des contrats temporaires

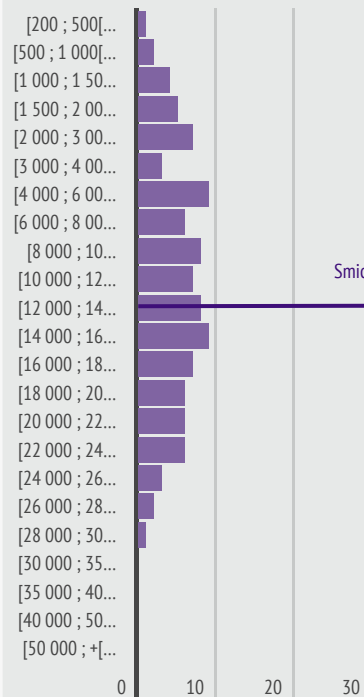
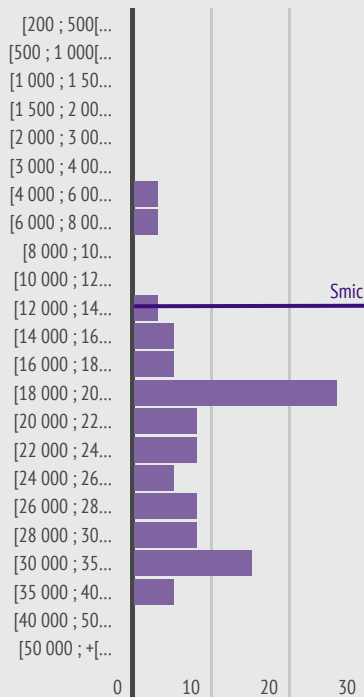
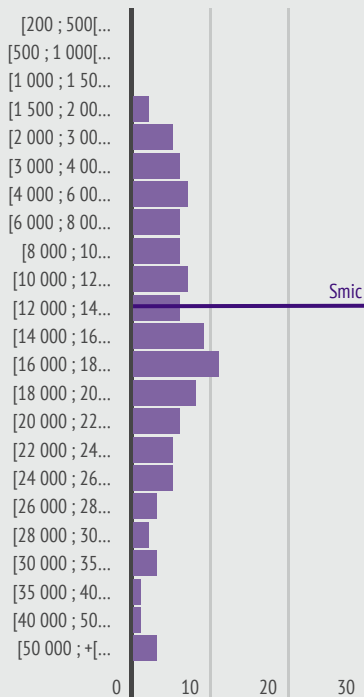


\* Ne concerne pas tous les postes, comme par exemple, les salariés au forfait.

Source : INSEE, DSN, 2019, Champ : postes annexes et postes non annexes

# Les postes en région

La rémunération salariale présente une dispersion plus ou moins marquée selon les métiers observés. C'est pour les postes de directeur de centres socioculturels et de loisirs que le salaire est le plus élevé, en lien avec un niveau de qualification plus élevé également.



Source : INSEE, DSN, 2019, Champ : fichier salarié

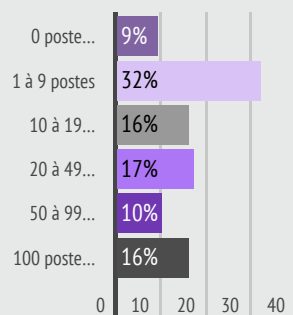
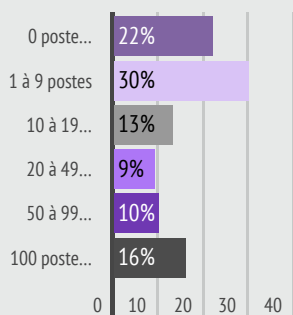
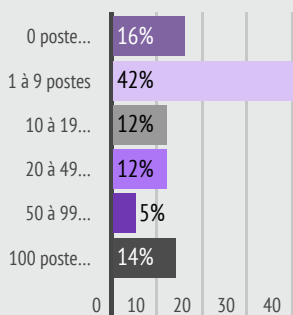
La rémunération nette globale est le cumul de toutes les rémunérations nettes du salarié qu'il a perçu sur l'ensemble des postes effectués au cours de l'année.

Précaution de lecture : les sportifs professionnels participant à des compétitions sportives, sont inclus parmi les éducateurs sportifs, ceci pouvant influencer notablement sur les niveaux de rémunération.

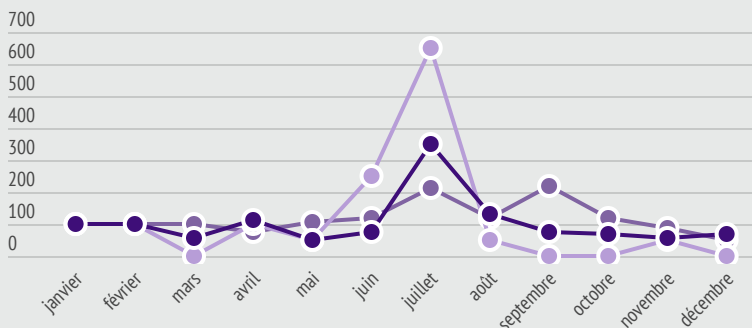
# Les postes en région

Les moniteurs et les éducateurs sportifs sont plus nombreux à travailler dans des entreprises de petite taille (70 % des postes sont dans des entreprises de moins de 20 salariés, contre 65 % des postes de directeur et 57 % des postes d'animateur).

La saisonnalité des contrats présente des similitudes pour les trois métiers, avec une activité qui se concentre davantage sur les périodes de vacances scolaires estivales.



Source : INSEE, DSN, 2019, Champ : postes annexes et postes non annexes



- Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels
- Directeurs de centres socioculturels et de loisirs
- Animateurs socioculturels et de loisirs

Source : INSEE, DSN, 2019, Champ : postes annexes et postes non annexes

Dates de début de contrat, base 100 en février (la valeur de janvier ne peut être définie à son juste indice)

# Les postes en région

Selon le métier observé, la concentration des postes dans des secteurs d'activité est plus ou moins marquée :

- Le secteur des arts - spectacles - activités récréatives concentre 7 postes sur 10 d'éducateur sportif,
- Trois secteurs concentrent plus de 7 postes sur 10 de directeur de centres socioculturels et de loisirs,
- Quatre secteurs concentrent plus de 7 postes sur 10 d'animateur socioculturel et de loisirs.



Les principaux secteurs d'activité ou branche *	%
Arts, spectacles et activités récréatives	71%
Administration publique	14%



Les principaux secteurs d'activité ou branche *	%
Animation (ex socio culturelle)	29%
Arts, spectacles et activités récréatives	26%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	19%
Hébergement et restauration	16%



Les principaux secteurs d'activité ou branche *	%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	26%
Arts, spectacles et activités récréatives	24%
Animation (ex socio culturelle)	15%
Hébergement et restauration	8%
Administration publique	7%
Activités de services administratifs et de soutien	7%

\* L'analyse par secteur d'activité peut être partielle pour une partie des salariés et notamment ceux travaillant au sein de la composante associative, très présente dans cette étude. C'est pourquoi dans les tableaux ci-dessus, la répartition des salariés est présentée par secteur d'activité ou par branche professionnelle lorsque le secteur d'activité renseigné dans les déclarations sociales nominatives apparaît moins explicitement.

Les Arts, spectacles et activités récréatives comprennent un vaste éventail d'activités destinées à répondre aux intérêts du grand public en matière de culture, de divertissement et de loisirs, y compris les spectacles et l'exploitation de musées, de salles de jeux, d'équipements sportifs et récréatifs. Les activités liées au sport ne pouvant être distinguées des activités récréatives, par souci de clarté, ont été ajoutées à ce secteur les activités des clubs de sport et d'enseignement de disciplines sportives, la gestion d'installations sportives ou les centres de culture physique.

Les Activités de services administratifs et de soutien comprennent diverses activités de soutien aux activités générales des entreprises (exemple : agences d'emploi, agences de soutien administratif aux entreprises).

L'Hébergement et restauration comprend l'activité de mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de courte durée pour des visiteurs ou d'autres voyageurs (hôtels, hôtellerie de plein air...) ainsi que la fourniture de repas complets pour consommation immédiate.

# Les postes en région

En moyenne dans la région, une personne sur six change de métier chaque année. Parmi les éducateurs sportifs, une personne sur quatre connaît cette situation quand parmi les animateurs c'est une personne sur cinq.

Les éducateurs sportifs et les animateurs ont très souvent recours à la multi-activité\*. Ainsi, près de deux d'entre eux sur trois ont occupé au moins deux postes dans l'année, contre un sur quatre parmi l'ensemble des salariés de la région. Pour ces multi-actifs, le sport ou l'animation constitue fréquemment un second métier d'exercice.



25%

des salariés ont changé de métier sur un an, pour exercer principalement un métier :

- D'employé dans les services publics,
- Ou de professionnel de l'animation socioculturelle



22%

des salariés ont changé de métier sur un an, pour exercer principalement un métier :

- D'employé dans les services publics,
- Ou d'éducateur spécialisé

Source : INSEE, DADS 2015 et DSN 2019



57%

des salariés occupent plus d'un poste au cours de l'année

54%

des salariés exerçant leur poste principal en tant qu'éducateur sportif, occupent un poste secondaire dans ce même métier



66%

des salariés occupent plus d'un poste au cours de l'année

36%

des salariés exerçant leur poste principal en tant qu'animateur, occupent un poste secondaire dans ce même métier

Source : INSEE, Base tous salariés 2020

Champ : Ensemble des postes principaux au cours de l'année

\* un salarié est considéré comme multi-actif s'il a travaillé pour plus d'un établissement au cours de l'année